

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **136 (1991)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VII. Divers

Le service de sécurité de l'armée a pour mission de la protéger contre l'espionnage et le sabotage, ainsi que de lutter contre toutes autres entreprises illicites dirigées contre la défense militaire ou la neutralité. En temps de paix, ces tâches sont assumées notamment par les polices communales.

Les hommes astreints aux obligations militaires que l'utilisation d'une arme plongerait dans un grave conflit de conscience en raison de leurs convictions religieuses ou morales, peuvent servir sans arme. La personne qui aspire à servir sans arme présente, par écrit, une demande dûment motivée. Elle joint à sa requête, notamment, les déclarations de représentants des autorités civiles (communes)⁷, portant un jugement sur ses motifs.

Les autorités et fonctionnaires communaux doivent fournir gratuitement au Département cantonal vaudois de la justice, de la police et des affaires militaires, à sa demande, les renseignements tirés des registres officiels et de toutes autres pièces utiles à la taxation d'un assujetti sous l'angle de la taxe d'exemption du service militaire⁸.

J. M.

⁷ Association vaudoise des secrétaires municipaux: Directives pour les administrations communales, p. 72-73. Ordonnance sur le service militaire sans arme pour des raisons de conscience, in: *Le Coordinateur, nouvelles des services communaux*, Puidoux, avril 1984, N° 16, p. 16 s.

⁸ F. Koebel: Taxe militaire, taxe d'exemption du service militaire, in: *FJS*, Genève 1980, N° 17.

Officier de police

Planification du renouvellement des cadres à moyen terme

Vous êtes intéressé/intéressée aux problèmes généraux liés à la sécurité publique, dont le vaste domaine de la prévention.

Profil idéal:

25-30 ans, intérêt pour les problèmes de société, aptitudes pour anticiper, créer, diriger, organiser, rédiger.

Souhaité:

- formation universitaire ou titre/pratique professionnelle appropriée
- officier à l'armée, si possible commandant d'unité.

Si votre candidature est retenue, vous aurez d'abord la possibilité d'acquérir une formation de base permettant votre intégration dans les meilleures conditions.



Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du commandant de la police municipale de Lausanne, rue Saint-Martin 33, ☎ (021) 319 61 11, à qui vous pouvez faire parvenir votre demande d'entretien et votre curriculum vitae. Confidentialité et discrétion assurées.